

La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

Témoignage de l'histoire et de l'activité des hommes, de leur créativité, de leurs croyances, de leurs formes d'organisation sociale, souvent lié à l'existence d'un sentiment d'appartenance, le patrimoine culturel contribue à définir les territoires de projet. Il représente aussi pour ces territoires un atout à valoriser, dans une perspective de développement touristique ou de renforcement de leur attractivité. Enfin, il induit un certain nombre d'obligations, d'entretien, de protection, de transmission.

Comment ces différentes dimensions sont-elles prises en compte par les pays et agglomérations ? Quelle perception ont-ils de leur patrimoine culturel, quelle valeur lui attribuent-ils ? Quelle place lui accordent-ils dans leur stratégie de développement et quelles mesures concrètes envisagent-ils de mettre en œuvre ?

Autant d'interrogations auxquelles cette note se propose d'apporter des éléments de réponse, fondés sur l'étude de 44 projets de territoire : 33 chartes de pays et 11 projets d'agglomération. Lorsque ces territoires disposaient déjà d'un contrat signé, il a également été pris en compte.

L'échantillon de territoires ne prétend pas être représentatif. Il traduit toutefois trois soucis principaux :

- une répartition équilibrée entre les régions françaises ;
- une diversité des territoires, en terme d'importance démographique, de degré d'urbanisation, de notoriété, etc ;
- un état d'avancement des démarches qui permette de disposer de documents définitifs, approuvés par les élus locaux.

Les 44 projets ont été confrontés à une grille d'analyse portant sur trois grands items :

- la présentation du patrimoine culturel faite par les pays et agglomérations dans leur diagnostic territorial ;
- les enjeux associés au patrimoine culturel ;
- les orientations stratégiques qui en découlent, ainsi que les modalités de mise en œuvre envisagées : actions ou pistes d'action, mais aussi modes d'organisation.

Comme pour les autres notes de l'observatoire produites par ETD, l'analyse n'a porté que sur des documents écrits et n'a donné lieu à aucune investigation de terrain.

Pour illustrer les observations générales ou mettre en évidence un point particulier, le texte s'accompagne de nombreux exemples et citations. Ils ne suffisent pas à rendre compte de la richesse des documents étudiés et ne doivent surtout conduire à aucune conclusion négative sur le contenu ou l'intérêt des projets de territoire non cités.

Territoires retenus dans l'échantillon

Pays :

7 vallées, Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, Alençon, Argentan Auge ornais, Arles, Balagne, Basque, Bocage bressuirais, Brive, Centre Ouest Bretagne, Châtillonnais, Cornouaille, Crêtes préardennaises, Déodatie, Grésivaudan, Haute-Mayenne, Haute-Provence, Haute-Sarthe, Lacs et petite montagne, Landes de Gascogne, Médoc, Nivernais Morvan, Ouest vosgien, Portes d'Ariège Pyrénées, Portes de Gascogne, Redon et Vilaine, Roumois, Saint-Flour Haute Auvergne, Thür Doller, Val de Lorraine, Vallée de la Dordogne Iotoise, Vallée du Loir, Vallées d'Azur Mercantour

Agglomérations :

Angers, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Le Havre, Le Puy-en-Velay, Lille, Mulhouse, Têt-Méditerranée (Perpignan), Saint-Omer, Val d'Orge



Regard sur le patrimoine culturel

La majorité des projets abordent dans leur diagnostic la question du patrimoine culturel mais en lui accordant une importance très inégale : la place, le niveau d'approfondissement des enjeux, l'étendue du champ couvert varient considérablement entre les projets. La nature du regard qui est posé sur le patrimoine apparaît même souvent indépendante de l'importance et de la richesse « objective » de celui-ci. Des territoires connus pour la richesse de leur héritage culturel, historique, artistique ou encore technique, abordent assez sommairement cette question. D'autres au contraire, a priori moins privilégiés, le traitent en détail et examinent systématiquement les potentialités que peut receler chaque composante de leur patrimoine, fût-elle modeste ou de faible notoriété.

La question de la définition et du champ couvert par la notion de patrimoine dans les projets de territoires revêt une importance particulière :

- longtemps, les politiques menées en France à l'égard du patrimoine culturel ayant relevé essentiellement de la responsabilité des pouvoirs publics, sa définition était avant tout affaire de spécialistes (experts, conservateurs, historiens...). Alors qu'aujourd'hui, les projets locaux traduisent l'intérêt croissant porté par les élus et responsables des territoires à ce domaine – et s'appuient sur de nouveaux acteurs locaux (groupes sociaux, courants d'opinion, associations etc.) qui s'investissent dans les enjeux patrimoniaux et sont porteurs d'autres discours et valeurs ;
- les définitions du patrimoine culturel ont considérablement évolué depuis une trentaine d'années ; en rupture avec la conception figée et restrictive d'un patrimoine réduit aux « vieilles pierres », elles prennent en compte (sous l'influence notamment de la nouvelle histoire, de l'ethnologie, de l'intérêt pour les cultures populaires et « de l'ordinaire », du mouvement des écomusées, etc.) des objets et des pratiques beaucoup plus diversifiés.

La composante patrimoine monumental est le plus souvent survolée dans les projets

Si la composante « monuments historiques » n'est pas absente des projets, elle est le plus souvent abordée assez superficiellement dans le diagnostic : sous la forme en général d'un simple (et

parfois sommaire) rappel. C'est notamment le cas de certains territoires dotés d'un patrimoine historique riche et qui contribue pourtant fortement à leur notoriété actuelle : pays de Cornouaille,



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

agglomération de La Rochelle... Sans être explicités, les motifs de cette faible prise en compte semblent multiples : pré-existence d'actions significatives de sauvegarde et de valorisation tendant à faire de ces éléments patrimoniaux des acquis pour le territoire, domaine d'intervention considéré comme relevant exclusivement soit des compétences de l'Etat (monuments historiques, DRAC, etc.), soit des communes (grandes villes en particulier), et de plus en plus souvent des régions, qui anticipent sur le transfert prévu de cette compétence (Pays de la Loire par exemple).

A titre d'illustration, on peut citer parmi les principaux objets « monumentaux » cités :

→ **le patrimoine historique et architectural ancien**, formé de sites ou bâtiments religieux, militaires, urbains remarquables etc. : cathédrale Notre-Dame du Puy (Le Puy-en-Velay), abbaye Saint-Sauveur (Redon et Vilaine), site des Baux (Arles), port de La Rochelle (La Rochelle), haras du Pin (Pays d'Argentan - Auge Ornaïs), place Duroc, abbaye des Prémontrés et

maisons Renaissance à Pont-à-Mousson (Val de Lorraine), châteaux de Sillé-le-Guillaume (Haute Sarthe) ou de Carrouges (Alençon) mais aussi cités anciennes de caractère (Haute Sarthe), enclos paroissial de Pleyben (Centre Ouest Bretagne)...

→ **le patrimoine architectural moderne** : viaduc de Garabit (Saint-Flour Haute Auvergne), maisons Art Nouveau de l'Ecole de Nancy à Liverdun (Val de Lorraine), plan-masse Augustin Perret (agglomération havraise), barrage de Vouglans (pays Lacs et petite montagne - Franche-Comté)...

→ **les musées d'art et d'histoire** : musées des Beaux-Arts de Dijon, de Lille etc., musée maritime (La Rochelle), mais aussi petits musées - Lurçat et Automates (Vallée de la Dordogne lotoise), du Vitrail (Haute Provence)...

→ **les sites et musées archéologiques** : trésor de Vix (Châtillonnais), sites préhistoriques et gallo-romains (pays de Brive), Théroouanne (Saint Omer), Brion (Médoc)...

Les projets de pays privilégient une conception élargie - ethnologique et identitaire - du patrimoine culturel

Les territoires, et tout particulièrement les pays, privilégient clairement une conception très large du champ couvert par le patrimoine culturel. Dans cette approche, tous les éléments constitutifs du rapport anthropologique de l'homme avec son territoire sont pris en compte : qu'ils soient matériels (patrimoine bâti, traces physiques du passé) ou immatériels (la langue, les manières de vivre...), qu'ils soient permanents ou éphémères (fêtes, rites...). Nombre de projets mettent ainsi en avant des inventaires quasi-exhaustifs, qui font état de tous les types de vestiges du passé présents sur le territoire - du plus remarquable au

plus méconnu, du plus figé au plus « vivant ».

Cette conception extrêmement étendue, qui traduit une nouvelle sensibilité à l'héritage culturel du passé sur les territoires, se traduit par l'identification d'un véritable « stock patrimonial ». Celui-ci est aussi varié que quantitativement important, comme l'indiquent les exemples suivants (nullement exhaustifs) :

→ **le « petit » patrimoine, vernaculaire et d'intérêt essentiellement local**. Outre les églises et chapelles de village, maisons de caractère,

moulins et lavoirs, etc., sont cités : les « fours à chanvre » (Haute Sarthe), les « fours à brique et maisons de vigne » (Vallée du Loir), les « boulangeries » (pays d'Alençon), les « tourelles et pigeonniers » (Vallée de la Dordogne Lotoise, Portes de Gascogne), les oratoires, les bergeries et les cabanons (Haute Provence) ...

- **l'habitat traditionnel, le plus souvent rural**, depuis les villages (comme les « villages en nid d'aigle » de Balagne, les « villages en promontoire » des Portes d'Ariège Pyrénées) jusqu'aux maisons décrites en détail dans plusieurs diagnostics : « habitat mayennais en granit, avec trame de parcelles régulières étroites en façades et profondes avec annexes de dépendances » (Haute Mayenne), « maisons en tuffeau » (Vallée du Loir), « habitat en pierre, toits en lave et tuiles plates » (Châtillonnais),
- **les paysages façonnés par l'homme dans la durée** (et étroitement associés au patrimoine naturel) : marais cultivés (Saint-Omer), bocage (Bocage bressuirais), vignoble (Médoc), forêt (Landes de Gascogne), grand site du Puy-en-Velay,
- **le patrimoine industriel et urbain récent** (plus rarement) : cités minières, usines et bâtiments industriels, musées de l'automobile et du chemin de fer (Mulhouse), cité-jardin de Morsang-sur-Orge (Agglomération du Val d'Orge – Ile de France),
- **les produits, savoir-faire et techniques** hérités du passé et souvent mis en valeur par l'économie locale : AOC, produits de terroir (Landes de Gascogne, Arles), labels de viande bovine et porcine (Haute Sarthe et Haute Mayenne), artisanat et métiers divers tels que la dentelle (Ouest vosgien, Le Puy-en-Velay), l'extraction de la pierre

(Saint-Flour Haute Auvergne), les « mineurs, charbonniers et confiseurs » (Haute Provence) ; savoir-faire artisanal lié aux anciennes tuileries (Val de Lorraine), et équipements liés – maisons de la mytiliculture (La Rochelle) et du Camembert (Pays d'Argentan – Auge ornais)...

- **les écomusées** évoquant la mémoire rurale ou ouvrière : arts et traditions des Landes (Landes de Gascogne) ou d'Alsace (Mulhouse), la houille blanche et l'eau (Grésivaudan – Rhône-Alpes), musée de l'abeille et du perlé (7 vallées – Nord – Pas-de-Calais), des ardoisières (Angers), musée de la mine (Haute Provence),
- **les langues régionales et les traditions orales ou écrites** qui y sont rattachées : la plupart des pays situés dans des zones concernées par la pratique du breton, du basque, de l'occitan, du provençal, etc., le mentionnent en bonne place dans leur projets : Pays Basque, pays de Cornouaille, d'Arles, Portes d'Ariège Pyrénées, de Haute Provence, de Redon et Vilaine (« gallo »)...
- **les fêtes, foires et manifestations culturelles et artistiques**, considérées comme des éléments constitutifs de l'identité et des traditions locales : festival du conte (Val de Lorraine), foire du livre (Brive), fêtes de la chasse de Carrouges et foire aux dindes à Sées (Alençon), fête de la forêt, du cochon, de l'âne (Haute Sarthe), auxquels s'ajoutent les festivals et spectacles musicaux les plus divers.
- **les sites de tradition spirituelle, les rituels** : pèlerinages – basilique et sanctuaire de Pontmain (Haute Mayenne), cathédrale Notre-Dame et site du Puy-en-Velay, chemins de Saint-Jacques de Compostelle cités par plusieurs territoires (du Puy au Pays Basque)...



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

→ **les lieux de mémoire** : lieux témoins d'événements historiques (site de la bataille d'Azincourt dans le Pays des 7 Vallées, passé cathare - Perpignan et Portes d'Ariège-Pyrénées), sites et paysages associés aux œuvres d'artistes y ayant trouvé leur inspiration et/ou vécu (peintres impressionnistes dans l'agglomération havraise, Giono en Haute Provence, Mauriac dans les Landes

de Gascogne, Mistral en Arles..) ou encore de figures historiques (Jeanne d'Arc à Domrémy dans l'Ouest vosgien).

Il faut cependant souligner que l'évocation de ces très nombreux éléments patrimoniaux fait apparaître un certain manque de recul - avec en particulier une grande difficulté à les hiérarchiser et à en évaluer l'intérêt ou le potentiel.

Peu de projets s'étendent sur l'analyse des diverses composantes de leur patrimoine culturel

La partie du diagnostic consacrée au patrimoine culturel relève souvent du pur constat. Il se limite fréquemment à dresser un inventaire des objets ou de pratiques culturels existants, du nombre des édifices inscrits et classés etc.

Seuls quelques projets présentent une description approfondie des composantes de leur patrimoine avec une lecture de son inscription dans le territoire, une prise en compte de son appartenance à des sous-ensembles cohérents (du point de vue culturel, paysager ou historique) : pays de la Haute Sarthe et d'Alençon, agglomération du Puy-en-Velay.

Le projet du Pays de Haute Sarthe comprend une description de son patrimoine bâti, par types selon les zones, illustrée d'une carte produite par le CAUE. Les principaux lieux de visite sont inventoriés, accompagnés également de plusieurs cartes où figurent les monuments inscrits ou classés et les sites (notamment les Alpes Mancelles). Le projet d'Alençon consacre lui aussi un long développement au patrimoine

culturel - notamment bâti typique de ce territoire.

Pays d'Alençon

Le diagnostic de territoire analyse les grandes caractéristiques du patrimoine architectural du pays d'Alençon en le reliant à des facteurs tels que les ressources géologiques, la proximité des forêts, le rôle de l'eau (moulins, forges), le bocage, mais aussi le statut social des habitants. Il distingue 7 types d'habitat différents correspondant à des zones définies : type « plaines », « Perche », « Pays d'Ouche », « Vallée de la Haute Sarthe », etc.

Dans une autre partie, il présente de façon détaillée les ensembles patrimoniaux remarquables, en les situant dans leur contexte historique et en identifiant les styles des édifices les plus intéressants (édifices religieux, halles, maisons de tisserands...) : villes de caractère (Alençon, Sées, Mamers) et bourgs de caractère (Carrouges, St Céneri, Essay).

Les diagnostics abordent peu la question de l'état de conservation du patrimoine

Malgré l'intérêt porté au patrimoine historique, relativement peu de projets se préoccupent de l'état de conservation de leur patrimoine, pourtant indispensable pour estimer les actions de protection et de restauration à envisager (et leur ampleur).

Les territoires qui donnent un tel éclairage, fournissent le plus souvent peu de précisions. Certains projets mentionnent le bon état général du patrimoine monumental classé (Dijon, Angers par exemple). Mais le projet dijonnais souligne aussi la nécessité de moderniser et d'étendre le Musée des Beaux-Arts, ou de restaurer certains édifices comme la Chartreuse de Champmol ; on trouve une approche similaire dans le projet du Puy-en-Velay. S'agissant des pays, celui de Balagne mentionne la nécessité de remettre en état les murets en pierre sèche des cultures en terrasse et les chemins de transhumance. Les pays Portes d'Ariège Pyrénées et Vallées d'Azur Mercantour soulignent tous deux que le petit patrimoine dispersé est mal entretenu, voire dégradé...

Par ailleurs, peu de diagnostics mentionnent les actions menées par les pouvoirs publics ou par les collectivités, dans le cadre notamment de dispositifs de sauvegarde, de protection et de valorisation du patrimoine. Parmi les territoires qui dressent un tel bilan, on peut citer le pays d'Alençon ou l'agglomération du Puy-en-Velay. Mais la plupart se contentent de citer les dispositifs existants :

- les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et pay-

sager (ZPPAUP) : mentionnées par 3 territoires (Vallée du Loir, Alençon et Mulhouse - en cours),

- les Pays ou Villes d'Art et d'Histoire : mentionnés par 7 territoires (villes du Puy-en-Velay, d'Angers, du Havre, de Lille, de Dijon, de Saint-Omer et pays de la Vallée de la Dordogne lotoise),
- les Pôles d'économie du patrimoine (PEP) : mentionnés par 2 territoires (Saint Flour - Haute Auvergne, à Murat, et le Puy en Velay - tous deux en cours au moment de l'approbation de leur projet),
- le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO : mentionné par 2 territoires (Angers dans le cadre du périmètre classé de la Vallée de la Loire, et Le Havre - en projet).

Les initiatives des associations locales, souvent actives dans ce domaine, sont rarement citées, comme le font les pays d'Argentan - Auge ornais ou Vallée du Loir. La nécessité d'établir un inventaire complet, étendu à l'état de conservation des bâtiments et édifices, est avancée par plusieurs territoires dans le but de connaître exactement la composition et l'état de leur patrimoine local, notamment les bâtiments et objets qui ne figurent pas à l'inventaire des monuments historiques.

Ceci concerne surtout le petit patrimoine dispersé en zone rurale mentionné par nombre de pays, mais aussi par certaines agglomérations : Mulhouse, Perpignan ou encore Dijon.





Le patrimoine culturel est investi par les territoires de valeurs multiples

Quatre grands types de valeurs sont associées au patrimoine culturel dans les projets :

- **un héritage historique à préserver** : longtemps la principale valeur qui orientait les politiques patrimoniales menées par les pouvoirs publics, elle est aujourd'hui de plus en plus relayée par les territoires qui cherchent à la faire partager collectivement par les acteurs locaux et les populations ;
- **un vecteur de l'identité locale** : particulièrement présente dans les projets des pays, cette valeur est partagée tant par des territoires à forte identité ancienne que par d'autres qui cherchent à se donner une telle identité ou parfois à la retrouver ;
- **un élément du cadre de vie** : le patrimoine culturel est perçu

comme un élément de la qualité de vie, du « décor », une des formes d'aménité propre au territoire (au même titre que celles associées à son patrimoine naturel) ;

- **une ressource à valoriser** : en particulier dans le cadre des politiques touristiques qui cherchent à développer toutes les formes de tourisme culturel ; mais il s'agit aussi d'exploiter à des fins de développement économique d'autres ressources « patrimoniales » liées aux produits, savoir-faire, métiers - voire à l'histoire et à l'image du territoire.

Certains projets se réfèrent à une seule de ces valeurs ; mais la plupart cherchent à en associer deux ou trois, exprimant ainsi une conception de plus en plus répandue qui privilégie des approches multifformes de la valorisation de ces atouts patrimoniaux.





Les enjeux associés au patrimoine culturel

Les enjeux liés au patrimoine culturel sont loin d'être toujours explicités dans les projets. Seuls certains territoires les identifient comme tels ; et dans la plupart des cas, ils apparaissent en filigrane, voire « en creux », dans l'exposé des stratégies proposées. Ceci explique que peu de chartes de pays ou projets d'agglomérations recensent les risques, les contraintes et parfois les contradictions qui peuvent découler d'une volonté de « faire feu de tout bois » dans le champ fortement investi du patrimoine culturel.

On peut distinguer quatre enjeux principaux en matière de patrimoine culturel : sa préservation et sa connaissance, sa relation à l'identité et à la cohésion du territoire, sa valorisation économique et touristique et enfin sa contribution à l'attractivité globale du territoire.

L'enjeu de la conservation du patrimoine culturel comme héritage historique et social.

L'enjeu de la conservation du patrimoine au niveau local est avant tout la traduction des besoins considérables touchant les bâtiments protégés ou classés ; mais plus encore des sites et objets du « petit patrimoine » non-classé qui sont beaucoup plus nombreux et disséminés sur le territoire national.

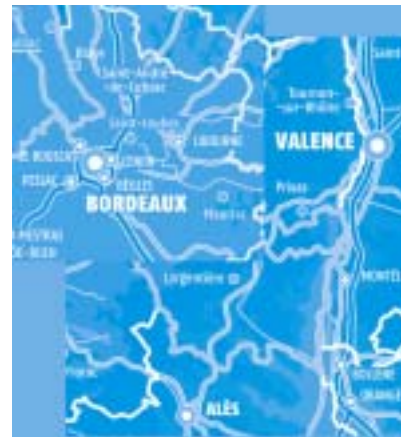
Ce sont donc logiquement les pays qui mettent le plus souvent en avant cet enjeu, notamment ceux qui soulignent dans leur diagnostic une situation marquée par le mauvais entretien, la dégradation ou le délaissement de pans entiers de leur patrimoine bâti. Mais certaines agglomérations font aussi état de cet enjeu, par exemple Le Puy-en-Velay ou Mulhouse.

Malgré une perception insuffisante de l'état réel de conservation du patrimoine local, déjà soulignée, trois enjeux plus précis sont évoqués :

→ l'enjeu d'une prise de conscience de la responsabilité collective des acteurs locaux, des habitants et des

propriétaires dans la préservation du patrimoine. Cette question est par exemple soulevée par le pays Portes d'Ariège Pyrénées et l'agglomération de Mulhouse - dont le patrimoine est « méconnu », « délaissé » voire « méprisé » ;

- l'enjeu du partage de la connaissance : quelques projets soulignent la nécessité de mieux faire connaître et reconnaître le patrimoine local par les habitants avant même les touristes (Vallées d'Azur Mercantour). Le projet du pays du Châtillonnais, à la suite de découvertes récentes lors de fouilles archéologiques, mentionne la nécessité de faciliter l'accès à ces sites pour la population, les écoliers ou les touristes, etc ;
- l'enjeu de l'animation et de la pédagogie : quelques projets souhaitent se démarquer d'approches jugées souvent réductrices de la conservation de ces traces du passé.



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

Ils mettent l'accent sur la dimension pédagogique et plus vivante de l'accès au patrimoine historique, comme le pays de la Vallée de la Dordogne lotoise : « Cette richesse est essentiellement appréhendée sous l'unique approche de la conservation... peu de projets

abordent l'aspect patrimonial sous l'angle de l'animation et de l'interprétation ».

Mais peu de territoires font de la conservation ou même de la connaissance de leur patrimoine un enjeu isolé, et de ces préoccupations une fin en soi.

L'enjeu de l'identité locale et de la cohésion du territoire

Dans la plupart des projets, l'enjeu de la préservation de l'héritage historique est étroitement lié à celui du patrimoine comme vecteur de l'identité du territoire, voire de sa cohésion. Deux types de situations, tributaires de l'histoire et de la sociologie propres au contexte local, peuvent être distinguées et donnent lieu à des approches différentes de la dimension « identitaire » attachée au patrimoine culturel.

Un premier type de territoire se distingue par l'ancienneté, l'enracinement et souvent la vitalité de cette identité locale. Parmi les projets qui peuvent s'appuyer sur la transmission d'un tel « capital culturel », on peut citer : le Pays Basque qui évoque explicitement sa « forte dimension identitaire, basée sur la langue et son rayonnement culturel », le pays du Centre Ouest Bretagne et le pays de Redon et Vilaine qui soulignent l'un « la forte présence des traditions et pratiques culturelles bretonnes sur le territoire » et l'autre « le fort ancrage de la culture du pays Gallo sur le territoire ». Le pays d'Arles développe aussi ce contexte propre aux territoires dotés d'une vraie « mémoire du pays », avec ses « référents identitaires » : le taureau, le costume et la langue provençale.

L'enjeu est posé selon le cas en termes : de « transmission d'une histoire et d'une façon de vivre, de sa mise en valeur » (Redon et Vilaine), d'« organisation de l'action patrimoniale » (Pays Basque) afin notamment d'assurer un « rééquilibrage de l'effort entre expres-

sions culturelles basques et non-basques pour une meilleure diffusion de la culture identitaire », ou encore « de maintien de cette culture commune conciliant un sentiment fort d'appartenance et une attitude d'ouverture et d'accueil » (Arles).

Il faut souligner que s'il est fait mention ici et là dans ces projets de l'importance de promouvoir les échanges avec les cultures et groupes extérieurs, peu de chartes de pays s'étendent comme celle du Pays d'Arles sur l'ambivalence (voire les risques) de ces politiques fondées sur la promotion de l'identité locale.

Pays d'Arles

« L'attachement au territoire apparaît d'abord dans les valeurs identitaires communes au Pays, valeurs d'autant plus fortement présentes ici qu'elles ont été construites (Mistral). C'est par cette approche que l'espace actuel du Pays peut revendiquer une légitimité (...). Cet attachement se construit autour de la qualité du cadre de vie et de sa spécificité provençale et représente un facteur important de lien social, d'attractivité et de stabilité des entreprises (...).

Mais parmi les types de comportement généré par ce fort attachement, figure aussi « la résistance au changement : le sentiment d'appartenance peine parfois à composer avec le présent, en limitant le regard sur l'histoire à des rites ancestraux et en induisant des attitudes de repli et de rejet. La nouveauté est regardée avec méfiance. »

Un deuxième type, représenté par un nombre plus important de projets, regroupe les territoires en déficience ou en mal d'identité. Il s'agit pour eux de s'appuyer sur leur patrimoine culturel pour renforcer ou construire (voire reconstruire) leur identité. Le patrimoine est également abordé comme un vecteur privilégié pour asseoir la cohésion sociale en l'ancrant sur des appartenances locales héritées du passé.

Parmi les pays qui mettent en avant cette approche, on peut citer les Landes de Gascogne (« le patrimoine architectural, paysager et naturel est une richesse pour le territoire, participe à son attractivité et forge sa cohésion, par sa variété et ses caractéristiques particulières ») ou le pays Vallées d'Azur Mercantour (« l'authenticité, la qualité de vie, les richesses culturelles, architecturales et historiques sont des moyens essentiels pour l'image et l'identité du pays qui restent à créer »).

Mais certaines agglomérations adoptent également des démarches similaires dans des contextes marqués par la crise d'activités historiques, notamment industrielles, qui ont marqué leur passé. C'est le cas par exemple de Lille, du Havre ou encore de Mulhouse. Le projet de l'agglomération alsacienne développe de façon explicite une telle approche identitaire, en se préoccupant de transformer en élément de fierté un patrimoine

industriel et minier perçu négativement par les habitants et par les publics extérieurs.

Agglomération de Mulhouse

« C'est surtout l'histoire du 19^e et 20^e siècles, industriel et minier, qui a marqué le territoire. La présence d'anciennes implantations industrielles, essentiellement dans la ville-centre, a permis de conserver nombre de cheminées d'usines. Cette singularité patrimoniale heurte l'image traditionnellement véhiculée de l'Alsace, rurale et viticole. C'est peut-être oublier qu'elle fut et demeure une région industrielle. Ce décalage a longtemps obéré les chances de réinvestir ce patrimoine, perçu comme une charge et non comme une opportunité... Les terrils et chevalements du bassin potassique forment également un héritage dont il faut pouvoir conserver les traces. »

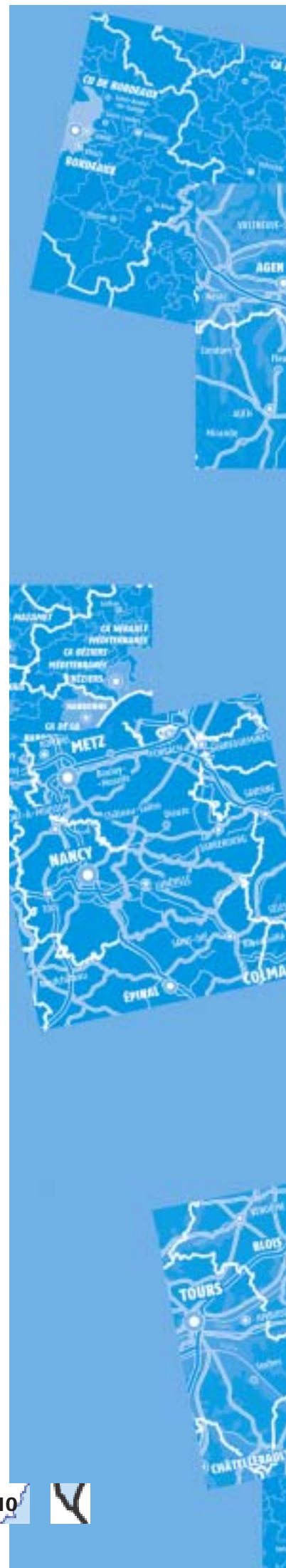
La mise en valeur de ce patrimoine a pour objectifs : « le mieux-être pour les habitants et l'émergence d'une identité renouvelée, une nouvelle notoriété de l'agglomération auprès d'un public large et diversifié, la contribution au renouvellement de l'image et de l'attractivité de l'agglomération. »

L'enjeu de la valorisation économique : le tourisme et les autres activités liées au patrimoine culturel

Largement partagé par les territoires, cet enjeu se fonde sur l'idée désormais largement répandue parmi les acteurs locaux que le patrimoine culturel est devenu un facteur de production de richesses. Rares sont en effet les projets qui admettent comme l'agglomération du Val d'Orge que « les patrimoines qui enrichissent le territoire (...) ne sont pas abondants » ou qui, dotés d'une offre patrimoniale significative, en

reconnaissent les limites en relevant la « fréquentation à faible valeur ajoutée » des principaux sites mis en valeur (agglomération de Saint-Omer).

Dans la plupart des projets, l'objectif est de favoriser le développement touristique en tirant partie de l'intérêt croissant pour le tourisme culturel. Mais souvent, il s'agit d'une affirmation, formulée comme une évidence ou un simple



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

rappel de l'existence d'une offre du territoire dans ce domaine (et dans celui du patrimoine naturel) : « le pays possède de nombreux atouts patrimoniaux sur lesquels il peut envisager d'appuyer son développement » (Saint-Flour Haute Auvergne), « valoriser les spécificités du territoire et son patrimoine environnemental, bâti et paysager... pour développer un tourisme durable, [ce patrimoine] constituant un élément de différenciation par rapport à d'autres destinations » (Balagne).

Seuls quelques territoires qui mettent en avant cet enjeu s'appuient sur une analyse préalable dans leur diagnostic de la fréquentation de leurs sites et de l'impact de la valorisation touristique déjà entreprise. Quelques projets (on peut citer les pays d'Alençon, d'Argentan Auge ornaï, de la Haute Sarthe ou l'agglomération dijonnaise) présentent des données sur le nombre de visiteurs des principaux sites, monuments, musées ou le nombre d'entrées dans les principales manifestations locales. Il est encore plus rare que soient abordées les retombées économiques du tourisme culturel – notamment sur l'emploi local ou les activités connexes. Enfin, on peut regretter la quasi-absence de bilans des dispositifs existants destinés à servir de levier aux actions de valorisation du patrimoine, notamment les Pays ou Villes d'art et d'histoire.

Plusieurs projets de pays abordent l'enjeu économique de la valorisation de leur patrimoine en ne se limitant pas au seul secteur du tourisme. L'identification d'autres gisements d'activités liés au patrimoine débouche sur des approches diversifiées, mais qui ne sont pas toujours clairement articulées avec l'enjeu du développement touristique. Certains associent plus ou moins explicitement ces enjeux précis à l'image du territoire :

- les produits agricoles : ressource économique des filières volailles grasses et plantes médicinales (Portes de Gascogne), filière gastronomique liée aux produits du terroir et à la promotion des AOC (Haute Provence)...
- les métiers d'art : développement du potentiel représenté par l'artisanat d'art et la transformation d'usage de bâtiments historiques pour accueillir de telles activités (pays d'Alençon, d'Arles et de la Vallée de la Dordogne lotoise),
- les savoir-faire spécifiques (artisans et traditionnels) : les métiers de l'extraction et du travail de la pierre (Saint-Flour Haute Auvergne), ou de la parfumerie (Haute Provence) – avec la consolidation d'un pôle « saveurs et senteurs ».

Pays de Haute Provence

« Le Pays de Haute Provence (...) présente toutes les capacités pour construire un district original dans la filière des saveurs et des senteurs.

Historiquement, la cueillette des plantes médicinales et aromatiques est une tradition qui remonte au moyen-âge. Si la lavande et le lavandin dominent ces productions et caractérisent tout le paysage de la Haute Provence, on ramasse depuis le début du siècle le thym, la menthe, l'absinthe, l'hysope, la sauge, le tilleul. Ces cultures ont façonné la vie des hommes et construit un territoire singulier. Elles pourraient re-dynamiser toute une économie.

C'est pourquoi l'idée fait son chemin (...) de construire tout un mode de développement local sur ces filières. Car il existe une forte demande pour ce type de produits à fort contenu identitaire. »

L'enjeu du patrimoine culturel comme composante de l'attractivité globale du territoire

L'identification de ce dernier enjeu part du constat que le patrimoine culturel d'un territoire constitue aujourd'hui une composante importante du comportement résidentiel des ménages mais aussi dans certains cas de l'attrait auprès des entreprises. Dans un contexte de concurrence accrue entre territoires, cet atout patrimonial peut devenir un facteur décisif s'il offre des potentialités suffisantes et s'il est intégré à une stratégie globale visant à renforcer l'attractivité du pays ou de l'agglomération auprès des acteurs extérieurs.

Cette approche, assez peu fréquente dans les projets de pays, peut être illustrée par deux exemples. Le pays d'Arles qui fait de la gestion de son patrimoine (culturel et naturel) un enjeu central dans le but de faire évoluer son image de « pays-sanctuaire » en conciliant préservation des paysages, ressources et sites avec le développement et l'attrait d'activités de qualité. Le pays de la Haute Sarthe, dans un contexte très différent, cherche à jouer aussi la carte d'une valorisation de son patrimoine au service d'un positionnement d'ensemble de son territoire. Sa démarche de qualité en faveur de l'habitat et de l'environnement, et d'une forte cohérence des actions culturelles et touristiques, vise à constituer l'image d'une « ruralité renouvelée ».

Cet enjeu est plus souvent développé par les agglomérations, lorsqu'elles sont dotées d'un patrimoine riche et à fort rayonnement. C'est le cas par exemple de l'agglomération dijonnaise. Rappelant en préambule son statut historique de « capitale des Ducs de Bourgogne », ce projet en fait le fondement d'une volonté de « mettre en valeur ce patrimoine historique pour servir l'attractivité du territoire et appuyer sa politique ambitieuse de développement touristique ». Cette

ambition revêt une dimension fortement transversale ; le patrimoine culturel devant contribuer tant au renforcement du tourisme urbain qu'à « l'affirmation d'une place d'envergure dans le tourisme d'affaires », à la « promotion de l'image de l'agglomération » et à l'attrait de nouvelles entreprises en « concourant à la localisation de l'investissement productif ».

Le projet du Puy-en-Velay constitue un exemple particulièrement intéressant de prise en compte de cet enjeu du patrimoine culturel comme moteur de l'attractivité, dans un contexte marqué par des signes d'affaiblissement économique, notamment de son centre.

Agglomération du Puy-en-Velay

Le projet part d'une lecture d'ensemble du secteur central du territoire et de la place qu'y occupe le patrimoine culturel : intégration dans un site à caractère « spectaculaire et théâtral », urbanisme et paysages largement préservés ayant échappé à la « banalisation moderne » propre à la plupart des villes, concentration de bâtiments historiques remarquables, forte présence d'une dimension spirituelle inséparable du passé du site. L'enjeu stratégique du projet est formulé en termes de renversement possible de la perception de ce territoire « décalé, voire vieillot » en image attractive.

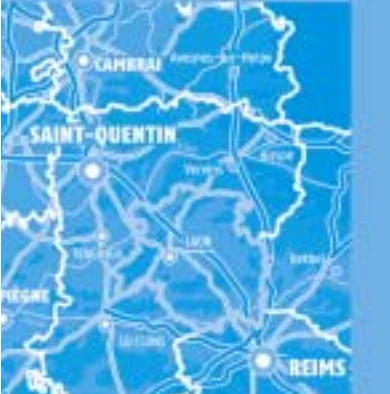
On peut aussi citer l'agglomération lilloise qui identifie également son offre patrimoniale et culturelle comme un facteur de sa nouvelle attractivité. Ce facteur repose sur son patrimoine architectural, largement restauré et réhabilité et sur la qualité de ses équipements (musées, théâtres, opéra...), troupes et orchestres – renforcée par



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

ceux des villes belges les plus proches, avec lesquelles se développent des actions de coopération transfrontalière. Le grand projet « Lille - 2004, capitale européenne de la culture », est ainsi

présenté dans le projet d'agglomération comme une forme d'aboutissement de cette politique de forte valorisation d'un potentiel culturel resté longtemps inexploité.





La place du patrimoine culturel dans la stratégie de développement

L'analyse des enjeux associés au patrimoine culturel met en évidence ses points de rencontre avec un très large éventail de préoccupations d'ordre économique, culturel, social, urbanistique... La traduction de ces préoccupations en orientations stratégiques, puis leur déclinaison en actions opérationnelles, présentent logiquement un degré élevé d'hétérogénéité.

L'importance stratégique attachée au patrimoine culturel est très variable selon les projets

Les 44 projets étudiés ne sont pas tous construits sur le même modèle, loin s'en faut : certains privilégient une approche sectorielle, d'autres font le choix d'entrées plus transversales ; les stratégies se déclinent parfois en deux ou trois axes synthétiques, parfois en une dizaine d'orientations plus ciblées, etc. Mais au-delà de ces différences de structure, la place réservée au patrimoine culturel dans la stratégie de développement du territoire varie beaucoup d'un projet à l'autre :

- pour une dizaine de territoires, le patrimoine culturel apparaît comme un des éléments clés de la stratégie de développement ;
- à l'inverse, il est quasiment - voire totalement - absent de 5 projets stratégiques ;
- dans les autres cas, sans jouer un rôle de premier plan, il occupe dans la stratégie une place visible, bien que d'importance variable.

Comme on l'a déjà indiqué à propos des diagnostics territoriaux, la place accordée au patrimoine culturel dans les stratégies n'est pas toujours proportionnelle à la richesse patrimoniale du territoire.

Ainsi, le projet d'agglomération de La Rochelle évoque à peine le sujet, tandis que des territoires moins dotés en font une priorité. En revanche, on observe une cohérence générale entre la place que le patrimoine culturel occupe dans le diagnostic du territoire et les choix stratégiques présentés.

Parmi les territoires dont la stratégie de développement repose pour une grande part sur le patrimoine culturel, peuvent être cités notamment les agglomérations de Dijon et du Puy-en-Velay, les pays d'Alençon, d'Arles, de Balagne, de Haute Provence, Portes de Gascogne...

Agglomération du Puy-en-Velay

« Le projet de développement exogène de l'agglomération fait porter la priorité sur le renforcement de l'attractivité du territoire en direction des populations. »

La stratégie définie en réponse à cet enjeu s'appuie sur « des atouts spécifiques à même de faire la différence avec d'autres agglomérations et territoires potentiellement concurrents », au premier rang desquels figure « la combinaison en un même lieu de trois patrimoines (naturel, historique



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

et religieux) ».

D'où un nombre important d'actions visant à mettre en valeur ces patrimoines, en jouant sur « la théâtralité du site ».

Pays d'Alençon

Soucieux tout à la fois de renforcer une identité de pays et de développer

« un tourisme durable », le pays d'Alençon affiche comme axe stratégique n°2 (sur un total de 4) « la mise en réseau des sites patrimoniaux et des acteurs touristiques et culturels ». Inventaires du patrimoine, actions de restauration, programmes globaux de valorisation, mise en réseau des pôles patrimoniaux, opérations de promotion sont envisagés pour atteindre le double objectif énoncé.

La question du patrimoine culturel est abordée sous des angles stratégiques différents

Les divers types d'enjeux associés au patrimoine culturel induisent logiquement des approches stratégiques différentes.

Ainsi, les actions liées au patrimoine culturel apparaissent selon les projets :

- dans le cadre d'un axe stratégique consacré à l'économie au sens large ou ciblé sur le tourisme. Par exemple, la charte du Centre Ouest Bretagne l'évoque dans l'objectif « Valoriser les ressources du territoire », celle du pays des 7 Vallées dans un axe intitulé « Un tissu économique durable, vivant et diversifié » ;
- en lien avec un objectif d'affirmation de l'identité du territoire et/ou de renforcement de sa cohésion, par exemple dans la charte du Bocage bressuirais (Développer une identité forte pour l'intérieur et l'extérieur) ;
- dans un axe consacré à l'aménagement de l'espace ou au cadre de vie, comme dans le projet d'agglomération du Val d'Orge (La qualité de l'aménagement de l'espace) ;
- rattachées à un objectif de renforcement de l'attractivité du territoire,

comme dans les projets d'agglomération de Perpignan et Dijon (Promouvoir l'attractivité de l'agglomération et son ouverture vers l'extérieur) ;

- au sein d'un axe dédié à la culture, par exemple dans la charte du pays Vallée de la Dordogne lotoise (Doter le pays d'une nouvelle approche culturelle) ;
- exceptionnellement, dans un axe consacré au patrimoine, comme dans la charte du pays Lacs et petite montagne (Préserver et mettre en valeur le patrimoine). Dans ce cas, le patrimoine est entendu au sens large et englobe patrimoine naturel et culturel.

Toutefois, dans plus de la moitié des projets analysés, les actions relatives au patrimoine culturel se trouvent réparties entre plusieurs axes stratégiques. Assez fréquemment, une double entrée économique et identitaire est retenue, surtout dans les chartes de pays. Elle conduit à s'intéresser au patrimoine en tant que ressource à valoriser, mais aussi en tant que ferment d'une cohésion territoriale qui reste souvent à construire.

Pays de la Déodatie

La stratégie territoriale s'articule autour de 5 grandes orientations :

Orientation 1 – Elaborer une politique de gestion et de développement durable de l'espace.

Orientation 2 – Elaborer et partager une identité et une cohésion du pays.

Orientation 3 – Elaborer une politique de développement de l'emploi et des activités économiques.

Orientation 4 – Elaborer une politique de développement des services par et pour les habitants.

Orientation 5 – Favoriser la participation et l'expression des habitants à la vie du pays.

Le patrimoine culturel est abordé dans l'orientation 2, dans l'objectif « Mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles » – Il s'agit ici de favoriser « une meilleure connaissance et compréhension de leurs patrimoines par les habitants » grâce à des actions d'animation et de sensibilisation.

Il est également abordé dans l'orientation 3, dans l'objectif « Elaborer une politique d'aménagement et de développement touristique intégrée » – Il s'agit dans ce cas de s'appuyer sur « un patrimoine culturel et industriel varié », mais aussi sur « un patrimoine naturel de moyenne montagne », pour définir une politique touristique active et cohérente à l'échelle du territoire.

L'approche attractivité et aménagement est également assez courante, notamment dans les projets d'agglomération. Cette double entrée permet d'aborder à la fois la contribution du patrimoine remarquable au « rayonnement » (Mulhouse), à « l'envergure » (Dijon, Saint-Omer), à la « notoriété » (Lille) ou à la « séduction » (Angers) recherchée par l'agglomération, et la question plus globale d'un patrimoine urbain de qualité, composante importante d'un cadre de vie agréable et harmonieux. Le choix d'une entrée stratégique dou-

ble (voire triple) ne signifie pas toujours une meilleure prise en compte de la question du patrimoine culturel dans le projet global : s'il procède dans certains cas d'une volonté de transversalité avérée, il peut aussi aboutir à une approche parcellaire de la question. La juxtaposition de mesures envisagées au regard d'objectifs stratégiques différents ne constitue pas forcément un ensemble cohérent. A contrario, certains territoires affichent un projet patrimonial plus construit, à partir d'une entrée unique, quelle qu'elle soit. La charte du pays de Balagne, sous un angle économique, et celle du pays Portes de Gascogne, par une approche identitaire, l'illustrent bien.

Pays de Balagne

La 1^{re} orientation stratégique s'intitule « Dynamiser un développement économique diversifié et équilibré qui valorise les spécificités du territoire et son patrimoine environnemental, bâti et paysager »

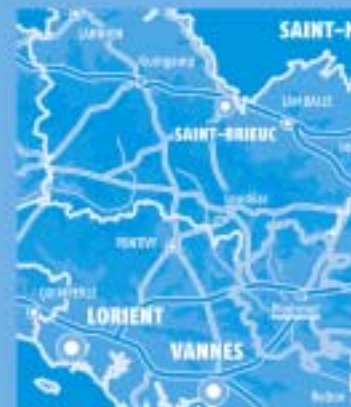
Elle se décline en 3 objectifs opérationnels :

1.1 – Construire une économie touristique intégrée, comme levier du développement en prenant appui sur le couple " Nature-Culture ", dans le cadre d'une démarche de qualité

1.2 – Soutenir l'agriculture, vecteur d'une dynamique humaine, d'une mémoire vivante et de la préservation du capital paysager et environnemental intérieur, et encourager la diversification des activités productives

1.3 – Maintenir et développer le tissu des TPE et PME (restauration du patrimoine bâti, agroalimentaire, artisanat d'art...) et encourager l'esprit d'entreprise

Ces 3 objectifs visent à tirer parti d'un patrimoine multiple – monuments, savoir-faire et matériaux locaux, paysages, activités et productions traditionnelles, musées – tout en assurant les conditions économiques de sa préservation.



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

Pays Portes de Gascogne

La stratégie du pays repose sur 9 ambitions, dont la 6^e s'intitule : « Façonner un territoire ancré dans son patrimoine, ses coutumes et ses pratiques culturelles ».

« Le pays Portes de Gascogne est doté d'une histoire et d'un important patrimoine matériel et immatériel. La transmission de ce capital identitaire est un enjeu permanent qui prend un sens d'autant plus fort dans des périodes de forte croissance démogra-

phique : préserver ces richesses et cette diversité qui fondent l'identité du pays, transmettre ce patrimoine aux jeunes générations, permettre à la population (anciens et nouveaux habitants) de s'approprier ce patrimoine, préserver le cadre de vie des habitants... »

Cette préoccupation conduit le territoire à proposer une série de mesures visant à améliorer la connaissance du patrimoine et sa conservation, à le restaurer, à l'animer, l'interpréter, le promouvoir, etc.

Les stratégies envisagées manquent parfois de réalisme

Comme on l'a vu, pour un nombre important de territoires le patrimoine culturel – souvent associé au patrimoine naturel – est d'abord perçu comme le fondement d'une politique de développement du tourisme : « Le patrimoine, matière première du tourisme » indique par exemple la charte du pays de Brive.

Cette perception peut les conduire à annoncer d'ambitieux programmes de réhabilitation, de valorisation et de promotion, dont les coûts sont souvent passés sous silence et dont les retombées économiques ne sont jamais évaluées. Le patrimoine culturel de certains territoires, riche, reconnu, voire prestigieux, est certes de nature à attirer des touristes : dans ce cas, l'affluence existe déjà et les projets de territoire visent plutôt à limiter ses effets négatifs. C'est le cas par exemple du pays d'Arles, qui prévoit de développer des politiques d'accueil et de gestion de la fréquentation sur ses grands sites patrimoniaux : Les Baux de Provence, Glanum à Saint-Rémy de Provence, secteur sauvegardé d'Arles.

Dans d'autres territoires, un patrimoine intéressant mais insuffisamment mis en valeur peut sans doute gagner en notoriété à l'issue d'une valorisation intelligente, toutefois la lecture des projets

révèle une sorte de mythe de la capacité d'attraction du patrimoine. Sans mésestimer leur valeur patrimoniale, il semble illusoire de penser que des fours à pain, un habitat traditionnel relativement préservé ou une fête locale peuvent générer des flux touristiques susceptibles de redresser l'économie d'un territoire. Or, de nombreux territoires semblent considérer que « l'authenticité » est un argument touristique suffisant ; ils ne sont que quelques-uns à se montrer conscients de la nécessité d'une « différenciation ».

Agglomération du Puy-en-Velay

« L'authenticité du Puy-en-Velay est un atout réel, mais qui ne peut suffire pour rendre l'agglomération attractive en la distinguant d'autres territoires proches qui peuvent eux aussi mettre en avant leur authenticité (Bourgoigne, reste de l'Auvergne...). »

Il faut ensuite que les spécificités mises en avant par le territoire soient non seulement incontestables (ce qui n'est pas toujours le cas) mais aussi exploitables économiquement. Or les projets restent en général silencieux sur cet aspect.

Par ailleurs, l'absence d'analyse de la propriété des éléments patrimoniaux fait peser des doutes sur la capacité des territoires à mettre en œuvre certaines des

orientations stratégiques envisagées, qu'il s'agisse de réhabilitation ou de valorisation.

Les objectifs poursuivis amènent à distinguer six catégories d'actions

Les projets de territoire sont par définition des documents d'orientation stratégique, et non des programmes d'action. Cela étant, ils identifient tous des pistes d'action, plus ou moins précises. Sans vouloir établir une classification rigide, il est possible de regrouper ces mesures au sein de six catégories, qui reprennent les principaux objectifs stratégiques attachés au patrimoine culturel.

Améliorer la connaissance du patrimoine

On trouve dans cette catégorie la réalisation ou la poursuite d'inventaires du patrimoine, explicitement mentionnée par une dizaine de territoires. Il peut s'agir d'inventaires globaux, comme dans l'agglomération de Dijon, ou ciblés comme dans le pays des 7 vallées qui souhaite poursuivre l'inventaire du patrimoine vernaculaire.

Sont également évoqués des chantiers de fouilles sur les sites archéologiques (pays Châtillonnais, pays Lacs et petite montagne), ainsi que des recherches et des études, dont les objets ne sont pas toujours précisés.

Quelques projets soulignent la nécessité de recueillir le patrimoine oral, de recenser les coutumes. Par exemple, le pays Vallées d'Azur Mercantour « promet de faire connaître les us et coutumes des Anciens qui risqueraient de tomber dans l'oubli si rien n'est entrepris », le pays Portes de Gascogne entend « sauvegarder la mémoire encore vivante auprès des anciens ». Cependant les méthodes envisagées pour ce recueil ne sont pas expliquées.

Certaines actions traduisent le double souci d'améliorer la connaissance d'un

patrimoine et de positionner le territoire sur un créneau susceptible de lui apporter de la notoriété. L'agglomération du Puy-en-Velay envisage ainsi de créer un centre d'étude sur la spiritualité, le pays d'Arles un centre national de ressources pédagogiques sur la gestion du patrimoine, le pays du Centre Ouest Bretagne entend accueillir l'office de la langue bretonne et devenir « territoire de référence » pour la langue et la culture bretonnes.

Favoriser l'appropriation du patrimoine et sa transmission

Comme on l'a déjà indiqué, plusieurs territoires font de l'appropriation du patrimoine par les habitants un enjeu important pour la cohésion sociale et pour l'émergence d'une identité territoriale.

La première étape consiste à faire connaître le patrimoine à la population locale, par exemple en réalisant un dictionnaire du patrimoine (pays de la Déodatia), en améliorant la lisibilité de l'histoire des monuments remarquables (pays de Brive), en créant des lieux de mémoire (pays Médoc) ou des lieux d'interprétation (pays des Portes d'Ariège Pyrénées), en développant des actions de sensibilisation à partir d'un centre d'éveil au patrimoine (pays des Crêtes préardennaises), ou sur la base de documents pédagogiques (pays de l'Ouest vosgien) ou de conférences et visites guidées ...

Dans certains cas, le territoire est confronté non seulement à une méconnaissance du patrimoine par ses habitants, mais à une appréciation négative



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

de ce patrimoine qui peut aller jusqu'au rejet. Les mesures envisagées visent dans ce cas à « redonner de la fierté » aux habitants, en transformant l'image d'un patrimoine. La réhabilitation du bâtiment industriel appelé « La Fonderie » à Mulhouse pour en faire un centre culturel procède de cette volonté.

Le souci d'appropriation s'accompagne d'un souci de transmission, particulièrement prégnant pour tout ce qui relève du patrimoine immatériel. Plusieurs projets prévoient ainsi des actions visant à assurer la transmission des savoir-faire : réalisation d'un guide des savoir-faire dans le pays des Crêtes préardennaises, création d'un site de démonstration de l'utilisation des techniques artisanales traditionnelles dans le pays d'Argentan - Auge ornaï, etc. D'autres entendent soutenir l'enseignement des langues régionales et leur utilisation, notamment sur les panneaux de signalisation et dans les médias, ainsi que la pratique de la musique et de la danse traditionnelles. La pérennisation des fêtes traditionnelles est également envisagée dans plusieurs projets.

Protéger et restaurer le patrimoine

Très peu de projets envisagent des actions de protection s'inscrivant dans des dispositifs nationaux. La création de ZPPAUP est citée dans trois projets seulement (les projets d'agglomération de Lille et Mulhouse et la charte du pays de Saint-Flour Haute Auvergne), le classement ou l'inscription à l'inventaire des monuments historiques n'apparaît pas comme un objectif recherché (sauf dans la charte du pays Portes de Gascogne). Certains territoires se montrent même critiques vis à vis de politiques nationales centrées sur la conservation, au détriment d'approches de gestion ou d'animation. En revanche, ils sont nombreux à vouloir obtenir une labellisation : le label « villes et pays d'art et d'histoire » est ainsi recherché par 12 territoires, 9 pays et 3 agglomérations (dans ces 3 cas, la ville-centre bénéficie déjà du label et le projet consiste à l'étendre à l'échelle de l'agglomération). Cependant, telle qu'elle est

présentée dans les projets, cette recherche de label semble plutôt motivée par le souci de valoriser l'image du territoire.

Des mesures de protection d'initiative locale sont souvent annoncées ; elles reposent sur des documents d'urbanisme, des chartes architecturales, l'édiction de règles de déontologie, etc. La gestion des flux touristiques est également prévue par les territoires les plus exposés à une surfréquentation des sites patrimoniaux. Certains, sensibles aux risques d'un tourisme de masse, revendiquent la mise en œuvre d'une politique touristique élitiste.

Pays de la Vallée de la Dordogne Iotoise

« La volonté de proposer autre chose, de se démarquer des autres territoires, ne peut pas s'accompagner de la recherche obstinée de la plus grande fréquentation, alors que la qualité des sites, notamment naturels, doit conduire à l'excellence, entre autres en terme de clientèles recherchées. »

Presque tous les territoires envisagent également des actions de restauration du patrimoine bâti. Cet objectif est rarement opérationnel : la plupart des projets n'indiquent pas les éléments qu'ils souhaitent restaurer en priorité, ni les responsables de cette restauration et encore moins ses conditions, notamment financières. Sur ce dernier point, quelques exceptions méritent cependant d'être relevées : le projet d'agglomération de Lille prévoit « l'identification d'une ingénierie financière (prêts et aides publiques) afin de créer un effet de levier sur la mobilisation des propriétaires privés », la charte du pays des Landes de Gascogne évoque des dispositifs d'appui comme les fonds de sauvegarde du patrimoine, le pays Portes de Gascogne souhaite « développer le partenariat d'entreprises et mettre en œuvre des stratégies commerciales afin d'assurer des marges d'autofinancement significatives » pour améliorer les moyens publics et privés du financement du patrimoine et de la culture.

Mettre en valeur le patrimoine

Qu'elle réponde à des objectifs touristiques, culturels ou d'amélioration du cadre de vie, la volonté de mettre en valeur le patrimoine est présente dans tous les projets.

Elle se traduit essentiellement par :

- des actions d'embellissement : plans lumière (Le Puy-en-Velay, pays Nivernais, Morvan, pays Vallée du Loir...), aménagement des abords des sites patrimoniaux (pays d'Alençon), plans de ravalement systématiques (Lille), réaménagement des musées pour les rendre plus accueillants et plus adaptés aux nouvelles attentes des visiteurs (Dijon) ...
- des actions d'interprétation : développement d'une signalétique patrimoniale interprétative, création de routes du patrimoine ou de circuits thématiques (par exemple : circuit d'interprétation de l'habitat ancien des villages dans le pays Vallée du Loir), développement de visites guidées, création d'écomusées, etc
- des actions d'animation autour du patrimoine : organisation de spectacles ou d'expositions dans des monuments ou des sites patrimoniaux, montage d'événements autour d'activités traditionnelles (fête des potiers dans le pays Roumois, festival de l'élevage à Brive...) ou de célébrités locales. Le pays d'Argentan - Auge ornais, qui se revendique « pays d'excellence en la matière », envisage par exemple de monter un événementiel autour des figures féminines emblématiques de son territoire (Charlotte Corday, la Dame aux Camélias, les dentellières d'Argentan et... Marie Harel, mère du Camembert).

Promouvoir le patrimoine

Outre la promotion du patrimoine auprès des habitants du territoire à des fins d'appropriation identitaire, les projets de territoire prévoient presque tous une promotion externe de ce patrimoine, destinée à attirer des touristes voire des acteurs économiques.

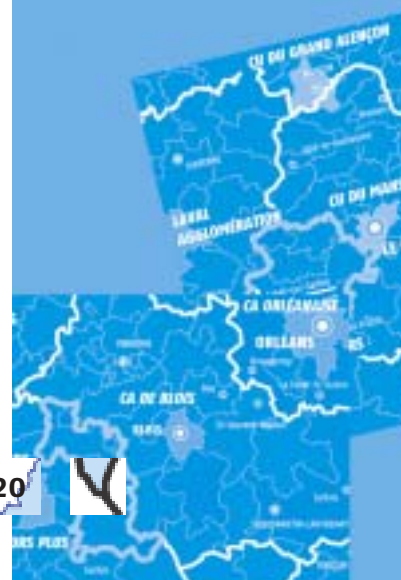
En plus des opérations de communication classiques (réalisation de documents de communication/promotion, présence sur des salons, etc.), les projets prévoient :

- la définition de « produits touristiques » à partir du patrimoine culturel (par exemple, l'agglomération du Havre prévoit la création d'un parcours impressionniste sur Sainte-Adresse) et leur commercialisation ;
- l'organisation d'une offre globale coordonnée, s'appuyant notamment sur la mise en réseau des sites patrimoniaux, sur la définition d'événements de dimension « pays » et sur la sensibilisation, voire la formation au patrimoine des professionnels du tourisme, dont le rôle « d'ambassadeurs du territoire » est souvent souligné ;
- la mise en avant d'une « qualité » patrimoniale validée par des labels, qu'il s'agisse de labels nationaux (villes et pays d'art et d'histoire, petites cités de caractère, AOC pour les produits agricoles) ou de labels locaux (« restaurants et crêperies du terroir » en Centre Ouest Bretagne, « village de caractère » dans le pays Châtillonnais...)

Sensibiliser au patrimoine

Cette dernière catégorie regroupe l'ensemble des actions à visée pédagogique prévue par les territoires, qu'elles s'adressent à leurs habitants ou à d'autres populations.

L'accueil de classes patrimoine est par



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

exemple envisagé par plusieurs territoires. D'autres proposent la mise en place d'actions de sensibilisation en direction des élus, des artisans, des propriétaires, des scolaires, des touristes, de la population en général.

Egalement liées au patrimoine culturel, mais s'inscrivant plus difficilement dans cette classification, figurent les nombreuses actions visant à valoriser des savoir-faire artisanaux ou des productions agricoles traditionnelles. Souvent présentées dans les volets « agriculture » ou « PME - artisanat » des projets de territoire, ces actions relèvent davantage d'une logique économique, même si elles rejoignent des préoccupations identitaires. Le pays de Saint-Flour Haute Auvergne envisage par exemple de soutenir une économie spécifique de la pierre et de la lauze, en précisant que « beaucoup de valorisations sont possibles en amont et en aval : formations, tourisme patrimonial, artisanat d'art » ; le pays d'Arles entend « appuyer, promouvoir et mettre en cohérence à l'échelle du pays » les filières agricoles et démarches qualité liées notamment aux éléments qu'il met en avant en tant qu'identifiants culturels (taureau de Camargue, huile d'olive, vins de pays...).

Pays Portes de Gascogne

L'ambition n°8 de la charte des Portes de Gascogne s'intitule « Cultiver l'identité Gras du territoire ». Elle se décline en 2 axes :

1 - Encourager la filière industrielle et la filière artisanale dans leurs démarches de qualité et d'innovation (recherche d'un label qualité ou d'une appellation à l'échelle du pays, soutien aux producteurs...).

2 - Promouvoir la production et les savoir-faire locaux (favoriser la mise en réseau des producteurs, restaurateurs, hôteliers afin de créer des « produits touristiques complets thé-

matisés autour du gras », attirer de nouveaux talents liés au gras, œuvrer à la promotion des produits notamment par le biais d'événements...).

Le projet déjà évoqué de création en Haute Provence d'un pôle « senteurs et saveurs » peut aussi être rappelé, comme exemple de projet économique fondé sur un élément du patrimoine, à la fois naturel et culturel.

Pour terminer le recensement des actions liées au patrimoine culturel, il convient de préciser qu'un très petit nombre de territoires, essentiellement des agglomérations, élargissent la notion de patrimoine à la création/production contemporaine et envisagent des mesures visant à l'encadrer et à la stimuler.

Agglomération de Lille

« La dernière priorité pour produire de la qualité urbaine porte sur la qualité architecturale des constructions neuves et sur la capacité à créer le patrimoine de demain. La propension à innover et à expérimenter constitue dans ce cadre un vecteur stratégique majeur. Il faut encourager l'organisation de concours d'architecture, proposer des lieux d'expérimentation urbaine (...), relancer les concours d'idées sur la maison de ville... »

Dans le même esprit, l'agglomération de Dijon propose, dans le cadre de la réflexion sur son projet urbain et parallèlement à la création du pôle contemporain, de lancer « un véritable programme d'art dans l'espace public (...) concernant les diverses approches de la création (sculpture, aménagement de l'espace, paysage, design...) ».

Moins explicite, l'agglomération du Val d'Orge liste parmi ses actions prioritaires « la création d'une nouvelle offre patrimoniale contemporaine ».

Les acteurs à mobiliser ne sont pas toujours bien identifiés dans les projets

La réussite d'une stratégie de développement local dépend en grande partie de la capacité d'un territoire à mobiliser ses acteurs. Pourtant, la lecture des projets de territoire révèle une assez faible prise en compte de cette question en général, et sur le thème du patrimoine culturel en particulier. Dans ce domaine, seulement un tiers des 44 projets analysés évoquent les acteurs à mobiliser pour mettre en œuvre les actions envisagées, avec un degré de précision assez hétérogène. Les autres n'en parlent pas du tout, ou le font d'une manière très diffuse et vague.

Lorsque la question est abordée, le premier constat qui s'impose est celui de la diversité des acteurs susceptibles d'intervenir ; ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories.

Les acteurs publics

- **Les services centraux et déconcentrés de l'Etat** : Centre national des monuments historiques, DRAC, Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), architectes des bâtiments de France,... Bien qu'ils jouent un rôle important dans la conservation du patrimoine, ils sont peu souvent cités dans les projets (même les territoires qui prévoient la réalisation d'inventaires patrimoniaux mentionnent rarement le service de l'inventaire général). Les autres services de l'Etat (archives, musées...) sont encore plus absents.
- **Les collectivités régionales et départementales** : sans être citées beaucoup plus souvent que l'Etat, elles sont cependant présentées par plusieurs territoires comme des partenaires nécessaires pour la mise en œuvre de stratégies de promotion (notamment via les comités régionaux et départementaux de

tourisme), voire pour des actions culturelles. Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont également mentionnés pour des interventions de conseil en architecture, lors d'opérations de réhabilitation sur les bâtiments.

- **Les communes et leurs groupements** : la nécessité de les « responsabiliser » sur la question du patrimoine, de s'appuyer sur elles pour mener des actions de protection et d'animation est évoquée dans plusieurs projets.
- **Les acteurs locaux du tourisme** (syndicats d'initiative, offices de tourisme) : souvent mentionnés comme des acteurs centraux pour la promotion du patrimoine, leur professionnalisation est un objectif mis en avant par un nombre assez élevé de territoires.
- **Les parcs naturels régionaux** : sur la vingtaine de territoires qui chevauchent le périmètre d'un PNR, la moitié seulement mentionne leur existence. Cette faible prise en compte générale explique qu'ils soient peu mentionnés en tant qu'acteurs dans le champ du patrimoine culturel. On relève toutefois quelques exceptions, notamment dans les chartes du pays Nivernais Morvan et du pays d'Alençon.

Les acteurs privés

- **Les artisans** : beaucoup de projets mettent en évidence leur rôle en tant que détenteurs de savoir-faire spécifiques, composantes du patrimoine culturel, à préserver et à transmettre. Certains évoquent aussi la nécessité de les sensibiliser eux-mêmes à l'intérêt du patrimoine, notamment bâti, et de les inciter à le respecter.



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

Pays de Redon et Vilaine

« Des actions particulières pourront être proposées sur l'habitat remarquable de pays. Nous pourrions nous appuyer sur les nombreuses études réalisées par le Groupement Culturel Breton à ce sujet et préserver ainsi les " styles " du pays de Redon et Vilaine. Cela implique de proposer aux artisans des formations aux techniques anciennes et de développer une certaine forme de déontologie architecturale. »

→ **Les agriculteurs** : ils sont très souvent mentionnés, tant pour leur action en faveur de la préservation et de l'entretien du patrimoine (naturel mais aussi culturel), que pour leur implication nécessaire dans la promotion des produits locaux - parfois fortement identitaires - et le développement d'une image de qualité traduite par des labels et des certifications.

→ **Les associations locales** : très souvent citées, mais la plupart du temps sans précision sur leur objet, leurs ressources, leur activité, elles apparaissent comme des acteurs importants pour la réhabilitation du patrimoine (notamment le petit patrimoine rural), pour sa transmission, son animation et sa promotion. Sont évoquées par exemple les associations qui organisent des spectacles historiques permettant une valorisation des sites (pays des sept vallées, pays du Nivernais Morvan), celles qui organisent des circuits thématiques (pays de la Haute Sarthe)... Tout en reconnaissant leur rôle positif, certains territoires insistent sur la nécessité d'encadrer leurs interventions et de les professionnaliser.

Pays de la Vallée de la Dordogne Iotoise

« La plupart des sites font aujourd'hui l'objet de visites guidées, organisées principalement à l'initiative d'associations culturelles locales ou encore du personnel d'offices de tourisme. Toutefois cette approche se révèle vieillissante voire quelquefois approximative...

Une remise à niveau des guides s'imposera d'elle-même. Elle sera menée par le biais de modules de formation de haut niveau (...). Un examen sanctionnera cette formation et débouchera dans la positive sur l'obtention du titre reconnu de guide conférencier, assurant ainsi l'exclusivité de ces visites à ce personnel désormais professionnalisé. »

La mobilisation de ces acteurs associatifs présente plusieurs intérêts, implicitement reconnus dans les projets : d'une part, le bénévolat permet de limiter le coût des opérations envisagées, même si en contrepartie l'action des associations suppose un soutien financier ; d'autre part, l'activité associative est un moyen de développer l'appropriation du patrimoine par les habitants du territoire (enjeu souvent mis en avant, comme on l'a vu) et plus généralement de créer du lien social. A ce propos, l'action en faveur du patrimoine peut aussi croiser des objectifs de réinsertion sociale : quelques projets prévoient l'organisation de chantiers de réhabilitation du petit patrimoine, pour des publics en difficultés.

Les propriétaires d'éléments patrimoniaux, la population en général sont également présentés comme des acteurs à mobiliser, à la fois pour protéger le patrimoine et pour le promouvoir à l'extérieur du territoire.

Les rôles respectifs de ces acteurs dans la mise en œuvre des actions sont rarement définis

Si beaucoup de projets évoquent la nécessité d'une organisation, d'une mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire, ils sont rares à présenter des réflexions plus abouties. Ce silence s'explique soit par l'oubli total de la question des acteurs, soit par l'absence d'analyse de leurs responsabilités et de leurs champs d'intervention.

Ainsi, la question de la compétence juridique des acteurs locaux n'est pratiquement jamais abordée. Seul le pays de la Haute Mayenne pose le transfert de la compétence culturelle des communes aux EPCI comme une condition de la mise en œuvre de son projet culturel (qui comprend une dimension patrimoniale).

L'organisation des acteurs touristiques est sans doute le point le plus souvent détaillé, parce qu'elle souffre d'un défaut de coordination et de mise en cohérence souligné par de nombreux territoires, surtout les pays. Face à ce constat, ils sont nombreux à préconiser la création d'une structure unique, en général associative, chargée de centraliser l'offre touristique et d'assurer la promotion du territoire.

Pays de la Déodatie

« Il appartient au pays de définir une politique touristique, de coordonner un développement harmonieux entre le patrimoine naturel, culturel et industriel (...). Le pays doit être le vecteur d'une réforme en profondeur des structures locales le plus souvent communales, d'informations touristiques. (...) A ce titre, la création d'une structure unique d'information, de promotion et de réservation nécessite d'être étudiée, de même qu'un rapprochement des niveaux de compétence. »

Pour la mise en œuvre des autres objectifs stratégiques (amélioration de la connaissance, protection et réhabilitation, valorisation...) la répartition des rôles entre les différents acteurs n'est généralement pas indiquée.

Outre cette absence de précision sur l'organisation interne au territoire, les projets se préoccupent rarement de l'articulation des actions qu'ils envisagent avec les politiques portées par des acteurs extérieurs, Etat, Région, Département.

Parmi les plus sensibles à la nécessité de travailler en concertation, peuvent être cités le pays des Portes de Gascogne, qui souhaite notamment mettre en place une gestion concertée des centres anciens avec l'architecte des bâtiments de France, ou le pays d'Alençon, qui se montre assez exemplaire sur la question du pilotage partenarial des actions.

Pays d'Alençon

« A l'échelle de tout le pays, l'enjeu est de réussir à mener une opération globale de restauration du patrimoine rural (...). L'opération sera suivie par un comité technique composé de plusieurs partenaires : SDAP, DDAF, CAUE, parc Naturel Régional Normandie Maine, CAPEB, DRAC... »

Les partenariats avec d'autres territoires de projet sont encore plus rarement évoqués. On retiendra l'exemple du pays Portes d'Ariège Pyrénées, qui envisage la signature d'une charte culturelle de partenariat avec Toulouse et la Région Midi-Pyrénées, dans le but notamment d'« organiser la stratégie de valorisation de la culture et du patrimoine local », ou celui de Lille qui évoque des actions transfrontalières avec les villes belges.



La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires

Malgré la diversité des contextes locaux et des approches retenues, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de cette analyse.

En premier lieu, le patrimoine culturel dans une acception élargie est considéré comme une composante importante du territoire par un nombre élevé de pays et d'agglomérations. Pour autant, le diagnostic qui en est fait se limite souvent à un simple recensement des éléments patrimoniaux existants, sans effort d'analyse ni de hiérarchisation.

Peut-être pour cette raison, les projets identifient assez peu d'enjeux propres au patrimoine culturel : dans la plupart des cas, il apparaît plutôt comme un moyen parmi d'autres de progresser vers un objectif plus général, d'ordre économique ou social.

Ainsi, dans les axes de développement envisagés par les territoires, le souci de préserver et de transmettre le patrimoine est toujours accompagné par un objectif de valorisation économique de ce patrimoine, quelquefois perçu comme une des principales ressources du territoire, notamment par les pays.

Les stratégies élaborées dans ce but présentent cependant quelques faiblesses récurrentes :

- une réflexion insuffisamment approfondie, voire absente, sur l'économie du patrimoine : coûts directs et induits, retombées en terme d'emploi et de ressources financières ... ;
- une prise en compte trop rapide de la question des acteurs concernés, de leurs compétences, de leur niveau de sensibilisation, de leur professionnalisation, de leur capacité à travailler ensemble de manière coordonnée ;
- enfin, une tendance à oublier la concurrence des autres territoires, dans un contexte national d'abondance de l'offre patrimoniale qui conduit à s'interroger sur le réalisme de certaines ambitions affichées.

L'élaboration évoquée par certains territoires d'un projet patrimonial ou d'un plan patrimoine, en collaboration avec des partenaires aussi importants que l'Etat, la Région, le Département, paraît une piste intéressante pour aller plus loin, et avec plus d'efficacité, sur cette question.



Quelques données relatives aux pays de l'échantillon

Région	Pays	Population	Nombre de Communes	Superficie (Km ²)
Alsace	Région Mulhousienne	265 299	39	459
Aquitaine	Basque	261 939	156	2 962
	Landes de Gascogne	54 621	111	4 469
	Médoc	80 575	54	2 343
Auvergne	Saint-Flour / Haute Auvergne	39 003	105	2 395
Basse-Normandie	Argentan – Auge Ornais	51 595	119	1 208
Bourgogne	Châtillonnais	22 570	109	1 827
	Nivernais Morvan	37 759	122	2 738
Bretagne	Centre Ouest Bretagne	103 845	109	3 264
	Cornouaille	312 471	95	2 484
Champagne-Ardenne	Crêtes Préardennaises	20 061	93	1 014
Corse	Balagne	18 491	36	951
Franche-Comté	Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle	301 895	202	1 247
	Lacs et Petite Montagne	16 255	95	827
Haute-Normandie	Roumois	38 660	60	363
Limousin	Brive	83 464	24	448
Lorraine	Déodatie	93 952	92	1 166
	Ouest Vosgien	60 915	167	1 559
	Val de Lorraine	88 826	67	601
Midi-Pyrénées	Portes d'Ariège Pyrénées	40 065	62	796
	Portes de Gascogne	53 236	159	2 047
	Vallée de la Dordogne Lotoise	33 364	62	875
Nord – Pas-de-Calais	Sept Vallées	36 200	94	686
Pays de la Loire	Haute Mayenne	90 821	102	2 176
	Haute Sarthe	43 396	82	1 085
	Vallée du Loir	72 212	63	1 415
Poitou-Charentes	Bocage Bressuirais	47 730	19	747
Provence – Alpes – Côte d'Azur	Arles	158 060	29	2 091
	Haute Provence	59 418	48	1 298
	Vallées d'Azur Mercantour	6 076	25	769
Rhône-Alpes	Grésivaudan	89 454	49	701
Basse-Normandie / Pays de la Loire	Alençon	86 930	118	1 308
Bretagne / Pays de la Loire	Redon et Vilaine	77 987	54	1 434

Cette note a été réalisée par ETD dans le cadre d'une convention avec le Ministère de la Culture.